



Caisse des Français de l'Étranger



Deloitte.

Société d'Avocats

Conférence sur la protection sociale aux Emirats Arabes Unis

EmiratExpatsanté



La Sécu pour tous



La continuité
de vos droits



Droit à la retraite



Dans le monde
entier



Caisse des Français de l'Étranger

1. Présentation des intervenants



2. La grille de lecture de la mobilité internationale

Les points clés

	IMMIGRATION	DROIT DU TRAVAIL	DROIT FISCAL	SECURITE SOCIALE
<p>Pays d'origine = France</p>	<ul style="list-style-type: none"> France pays d'accueil <ul style="list-style-type: none"> • Demande d'introduction • Détachement France pays d'origine <ul style="list-style-type: none"> • N/A sauf consulat • Carte de résident 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien, suspension, transfert ou rupture du contrat initial Avenant et/ou convention de mise à disposition et/ou convention tripartite 	<ul style="list-style-type: none"> Résident / non résident Droit d'imposition Refacturation prestation de services/salaire Impact sur impôts commerciaux 	<ul style="list-style-type: none"> Maintien au régime français de sécurité sociale = Détachement
<p>Pays d'accueil</p>	<ul style="list-style-type: none"> Procédure à respecter ? Si oui : <ul style="list-style-type: none"> • Quel type de visa ? • Quelles formalités ? • Quel délai ? 	<ul style="list-style-type: none"> Obligation d'un contrat local ? Dispositions impératives et/ou lois de police du pays d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> Règles de résidence du pays d'accueil Possibilité d'optimisation fiscale Etablissement stable 	<ul style="list-style-type: none"> Affiliation dans le pays d'accueil = Expatriation + CFE ?



3. La mobilité internationale au regard du droit à la Sécurité sociale

La notion de détachement :

Principes généraux

Le détachement est une exception...

...Qui consiste à maintenir le salarié au régime de protection sociale de son pays d'origine alors qu'il va exercer, pour un temps déterminé, son activité professionnelle sur le territoire d'un autre pays

Le détachement suppose l'exercice d'une option en application :

- D'une convention internationale (bilatérale ou multilatérale), ou,
- D'une règle de droit interne (L. 761-1 et L. 761-2 du Code de la sécurité sociale)

Notion de détachement :

Conditions	Durée du détachement	Expiration du détachement autorisé
<ul style="list-style-type: none">• Champ d'application territorial• Champ d'application matériel• Champ d'application personnel	<ul style="list-style-type: none">• Vérifier la convention concernée• En pratique période de 5 à 6 ans	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite de l'activité à l'étranger• Retour en France

Effets du détachement :

En France	A l'étranger
<p>L'employeur français est tenu de continuer à cotiser sur l'ensemble des cotisations sociales obligatoires en France</p> <p>Même règle d'assiette et de taux</p> <p>Cotisations sur le salaire et les avantages liés à la mission qu'ils soient ou non payés en France</p>	<p>Exonération de cotisations dans le pays d'accueil sauf cas particulier du détachement de droit interne</p>

La notion d'expatriation:

Principes : la législation locale est compétente

Rattachement au régime local de Sécurité sociale

Employeur redevable des cotisations à verser auprès de l'organisme compétent du pays du lieu d'exercice de l'activité professionnelle

Implications pratiques :

Nécessité de faire une paie dans le pays d'accueil

Affiliation de l'employeur / du salarié auprès des organismes sociaux locaux

Cotisations selon les règles d'assiette et de taux applicables dans le pays d'accueil

Prestations : prestations selon le régime local

La notion d'expatriation:

Atténuations : la législation sociale française peut également demeurer compétente

Affiliations obligatoires

- Couverture chômage (auprès de France Travail International)

Affiliations facultatives

- Maternité, maladie, vieillesse
- Retraite complémentaire
- Chômage

Assurances françaises privées ou étrangères

Notion de salaire de référence

La notion d'expatriation:

Risques/ Branches	Régime obligatoire	Régime volontaire
Maladie/Maternité/invalidité/Décès	URSSAF	Caisse des Français de l'étranger (CFE)
AT/MP	URSSAF	Caisse des Français de l'étranger (CFE)
Vieillesse (de base)	URSSAF	Caisse des Français de l'étranger (CFE)
Famille	URSSAF	Non applicable
Retraite complémentaire	Caisses de retraite	CRE/IRCAFEX ou extension territoriale
Chômage	France Travail	France Travail International
Complémentaire santé	Assurance privée	Assurance privée
Prévoyance	Assurance privée	Assurance privée



4. Les missions de la CFE



Les missions :

- Un organisme de Sécurité sociale créé en **1978** pour répondre aux besoins des Français expatriés (livre 7 du Code de la Sécurité sociale)
- La Caisse des Français de l'Étranger est administrée par un **Conseil d'administration composé de 21 membres renouvelés** le 17 mars 2022 pour 6 ans. Ses membres sont majoritairement établis à l'étranger et connaissent la réalité de l'expatriation.
- La CFE assure la **continuité avec le régime général de Sécurité sociale français**. Caisse à adhésion facultative, la CFE propose les mêmes prestations que la sécurité sociale en France et assure une couverture sur 3 garanties : **santé, risques professionnels, retraite**.



Les clients :



- **Présence dans le monde entier**



- **Plus de 150 000 clients**
- **Des centaines de milliers de bénéficiaires**



- **36 % via entreprises adhérentes**
- **+ de 44 000 salariés collaborateurs adhérents**



Maladie - Maternité



Assurance retraite



Risques professionnels

Pourquoi choisir la CFE :



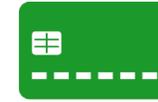
La Sécu pour tous

La CFE assure tous les Français et Européens expatriés sans questionnaire de santé. Quel que soit votre âge, votre statut ou le pays où vous résidez, vous pouvez adhérer.



La continuité de vos droits

La CFE vous protège pendant votre expatriation, **partout dans le monde y compris en France pendant les séjours temporaires**. Puis, dès votre retour en France, vous réintégrez sans carence le régime obligatoire de la Sécurité Sociale.



La carte Vitale

Possibilité de factures électroniques et de tiers payant pour vos soins en France.

Les solutions santé :



JeunExpatsanté

FrancExpatsanté

MondExpatsanté

RetraitExpatsanté

EmiratExpatsanté



Solo / famille



Soins France / soins étranger



Services dématérialisés

Des solutions pour les individuels et le collectif (contrats entreprises)

Les solutions santé :

Option Indemnités Journalières, capital décès & invalidité

Arrêt de travail pour maladie non professionnelle



- Carence 30 jours
- Indemnisation
 - jusqu'à 120 jours
 - ALD 2 ans

Base de cotisations	Montant de l'indemnité
- PASS	77,28 € par jour
- 2/3 du PASS	51,52 € par jour
- 1/2 du PASS	38,64 € par jour

- Délai 15 jours pour adresser l'arrêt suivant la date de prescription
- Adresser l'attestation patronale complétée à l'issue du délai de carence de 30 jours.

Congé maternité



- 6 semaines avant & 10 semaines après accouchement
- Date présumée de grossesse > Date d'adhésion à la CFE

- Droits aux prestations doivent être toujours ouverts à la date du début du congé prénatal.

Justifier d'au moins **10 mois consécutifs d'adhésion à l'option IJ** auprès de la CFE ou en coordination avec le régime général à la date présumée de l'accouchement.



L'allocation paternité

- Naissance simple 10 jours calendaires
- Naissance multiples 16 jours

Montant de l'indemnité
75 € par jour

- L'allocation doit débuter dans un délai de 4 mois après la naissance



Le décès d'un salarié

- Indemnité forfaitaire aux bénéficiaires



5. Notre produit santé aux Emirats : EmiratExpatSanté

Depuis 2019, **EmiratExpatSanté** permet aux Français et Européens de répondre aux obligations locales et de bénéficier d'une protection sociale complète.

ASM



Caisse des Français de l'Étranger



دبي للتأمين
DUBAI INSURANCE
CARE & COMMITMENT SINCE 1970

**Assurance locale
obligatoire permettant
l'obtention et le
renouvellement du Visa.**

Assurance santé de base :

- **Coordination avec le régime général**
- **Carte Vitale pour les soins France.**

**Remboursements des soins aux
Emirats et dans le monde en
fonction d'un forfait ou d'un
pourcentage de la dépense
réelle.**

**La complémentaire santé
Assurance Santé Monde pour
des remboursements jusqu'à
100% de la dépense engagée.**

**Carte de TIERS PAYANT TOTAL
aux E.A.U y compris pour les
soins de ville, à l'intérieur des
meilleurs réseaux de soins.**

**En inclusion, une garantie
Assistance/Rapatriement
sanitaire**

EmiratExpatsanté : des garanties modulables

- **Une couverture complémentaire Santé avec 3 niveaux de garanties :**
 - ✓ Essentiel – Réseau COMPREHENSIVE
 - ✓ Medium – Réseau SILVER
 - ✓ Optimum – Réseau PLATINUM
- **En option :**
 - Une garantie **Optique/Dentaire**, 3 niveaux de garanties indépendants des garanties choisies pour les Frais Médicaux
 - Une garantie **Prévoyance « salarié »** : Indemnités journalières/Invalidité/Capital-Décès CFE + ASM
 - Une garantie **Prévoyance « non salarié »** : Capital-Décès souscrit uniquement avec ASM

Gestion centralisée et commune de l'adhésion

**1 seule
adhésion**

**Gestion locale groupée
des prises en charge et
remboursements chez
MSH INTERNATIONAL**

**1 seul paiement des
cotisations incluant
les taxes locales**



**Un seul remboursement
CFE + Complémentaire
ASM par le centre de
gestion MSH**

**Interlocuteur
unique**



6. Les autres garanties de la CFE



FrancExpat Santé couvre tous les frais de santé des expatriés et de leurs ayants droit lors de séjours temporaires en France.

Cette offre est faite pour vous :

- Si vous avez déjà une couverture locale dans le pays où vous êtes installé
- Si vous revenez régulièrement en France et/ou si vous préférez vous y faire soigner.

ASM

ASM propose une offre complémentaire à

« **FrancExpat Santé** »



L'accident du travail et les maladies professionnelles (ATMP) :

Avec cette offre, le salarié est couvert lorsqu'un accident survient dans le cadre de son activité professionnelle, où s'il développe une maladie en lien avec son activité.

Elle lui permet d'être remboursé des frais médicaux afférents, de toucher des indemnités en cas d'arrêt de travail et garantit le versement d'une rente en cas d'incapacité de travail ou de décès.

**En cas d'accident du travail
ou de maladie
professionnelle**

**En cas d'incapacité de
travail permanente ou
partielle**

Cotisations attractives
Taux de 1,15% du salaire
coût minimum de
60 €/trimestre



L'assurance retraite :



La CFE permet aux salariés expatriés de travailler à l'étranger sans impact négatif sur leur retraite française future.

En cotisant à **l'assurance retraite volontaire de la CFE**, vous continuez à acquérir des droits comme si votre carrière se déroulait en France. Vos cotisations sont reversées à l'Assurance Retraite, qui se charge de mettre à jour votre compte individuel retraite.

Cette offre est accessible :

- Être né en France

OU

- Avoir relevé d'un régime français d'assurance maladie obligatoire pendant au moins 5 ans, à quelque titre que ce soit, cette durée pouvant être discontinuée.
- Ou avoir cotisé 6 mois à l'assurance vieillesse obligatoire avant le départ de France.

ET

- Exercer une activité salariée à l'étranger.
- Ou être chargé de famille/inactif.



Deloitte.

Société d'Avocats

7. Les obligations fiscales relatives à l'impôt sur les revenus français

Les revenus fonciers de source française

Les revenus fonciers

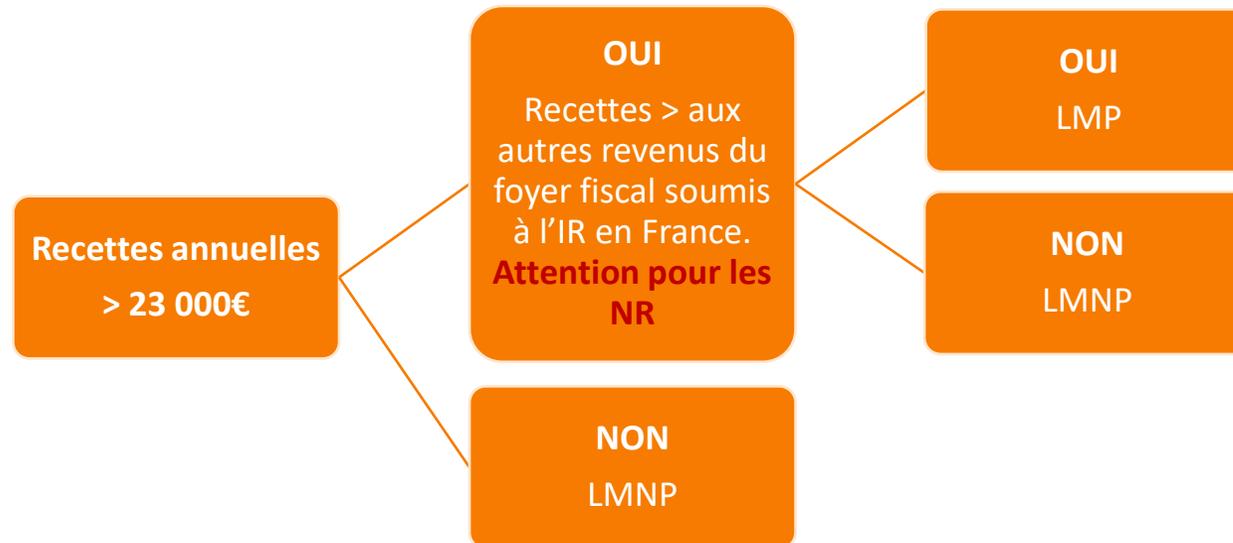
- Le régime du micro-foncier (case 4BE page 3 du formulaire n°2042)
- Le régime du réel (formulaires n°2042 et n°2044)

Les locations meublées

- Le régime du micro-BIC (si CA <15 000 EUR)
- Le régime réel d'imposition
- Le régime du loueur meublé professionnel

Focus sur les locations meublées

- I. **Location meublée professionnelle** : 2 conditions cumulatives pour être qualifié de loueur professionnel :
- Recettes > à 23 000 € par an
 - Recettes > à la somme des autres revenus professionnels de source française



⇒ **IMPACT LMP**: Enregistrement de cette activité auprès de l'URSSAF et paiement de cotisations sociales en lieu et place des prélèvements sociaux.

- II. **Location meublée non professionnelle** : qualité de loueur en meublé non professionnelle lorsque l'une des conditions ci-dessus n'est pas remplie.

Focus sur les locations meublées : le régime du loueur meublé professionnel

Point de vigilance

A partir de **23 000 €** les revenus de cette activité non salariée présentent alors un caractère **professionnel** ⇒ **enregistrement de cette activité auprès de l'URSSAF.**

2 cas de figure:

- les recettes annuelles < **77 700 €** et excèdent les revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les autres catégories de revenus d'activité (traitements et salaires, BIC, BA) :

=> choix parmi 2 statuts sociaux : **micro-entrepreneur** ou **travailleur indépendant.**

- Les recettes annuelles > à **77 700 €** et excèdent les revenus du foyer fiscal soumis à l'impôt sur le revenu dans les autres catégories de revenus d'activité (traitements et salaires, BIC, BA) :

=> 1 seul statut possible, le statut de **travailleur indépendant.**

Taux de cotisations :

- Pour le régime du **micro-entrepreneur**, le taux de cotisation est de **21,2 %** calculé sur le chiffre d'affaires déclaré et sans abattement (attention application obligatoire du régime micro-BIC soit imposition sur 50 % du chiffre d'affaires pour l'impôt sur le revenu) ;
- Pour les **travailleurs indépendants**, le taux de cotisation est de l'ordre de **40 %** du bénéfice net de son activité. En l'absence de bénéfice, un forfait minimal de 1 145 € reste dû (possibilité d'être au régime réel et de ne pas avoir de bénéfice et donc pas d'imposition à l'impôt sur le revenu).

Pension de retraite de source française

Principe d'imposition :

les pensions de retraite de source française sont imposables en **France** lorsqu'elles sont versées à des non-résidents fiscaux français => article 14 de la convention fiscale signée entre la France et les EAU.

Impôt sur la fortune immobilière

Champ d'application

L'IFI est dû par les personnes physiques dont la valeur du patrimoine immobilier net taxable au 1er janvier de l'année d'imposition est supérieure à **1,3 M€**.

Le patrimoine immobilier net taxable est constitué de la valeur vénale du patrimoine diminué des dettes déductibles.

Pour l'assiette de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), les biens sont évalués d'après leur valeur vénale au jour du fait générateur de l'impôt c'est-à-dire au **1er janvier de chaque année**.

L'assiette de l'IFI se limite **aux actifs immobiliers qui ne sont pas affectés à l'activité professionnelle** de son propriétaire.

Par conséquent, il faut déclarer :

- les immeubles bâtis à usage personnel ou mis en location nue : maisons, appartements et leurs dépendances (garage, parking, cave..),
 - les immeubles en cours de construction au 1er janvier 2018,
 - les immeubles non bâtis (terrains à bâtir, terres agricoles),
 - les immeubles ou fractions d'immeubles représentés par des parts de sociétés immobilières de copropriété.
- Assurance vie : La valeur de rachat des contrats d'assurance-vie rachetables à hauteur de la fraction de leur valeur représentative des unités de compte constituées d'actifs immobiliers est imposable

Assujettis

Les non-résidents ne sont imposables que sur les biens situés en France.

Exit Tax

Champ d'application

L'**Exit Tax** est dûe par les personnes physiques qui transfèrent leur domicile fiscal hors de France et qui :

- Ont été résidents fiscaux pendant les 6 années précédant leur départ
- Détiennent, avec les membres de leur foyer fiscal :
 - Une participation directe ou indirecte d'au moins 50 % dans le capital d'une société
 - Ou des participations d'une valeur globale supérieure à 800.000 €

Principe

Imposition à la date du transfert hors de France des **plus-values latentes**.

Taux prévu au 2 de l'article 200 A en vigueur lors du changement de domicile fiscal + prélèvements sociaux

Atténuation

Sursis automatique octroyé pour les départs vers les pays de l'UE et EEE conventionnés

Sursis sur demande avec obligation de constitution de garanties auprès du Trésor pour les départs vers les pays tiers, **dont les EAU**.

Evènements mettant fin au sursis

Cession, rachat, remboursement, annulation des titres / Donation des titres / Décès du contribuable pour les PV bénéficiant d'un report d'imposition

Dégrèvement d'office au bout de 2 ans

Contactez-nous



Tél. 00 33 (1) 48 74 26 86

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30
Prix d'un appel vers un téléphone fixe en France

Pour tout renseignement : asm-contact@dubins.ae



<http://www.assurancesantemonde.com/>



Caisse des Français de l'Étranger



[Caisse des Français de l'Etranger](#)



[Caisse des Français de l'Etranger](#)



[@CFE_com](#)

Deloitte.

Société d'Avocats

plegeais@avocats.deloitte.fr

mbegon@avocats.deloitte.fr

jdenonfoux@avocats.deloitte.fr

Deloitte Société d'Avocats
51 Boulevard Marius Vivier Merle – 69449 LYON Cedex 03
avocats.deloitte.fr | blog.avocats.deloitte.fr